

Rapport d'information de la commission des bâtiments et de l'énergie des 18 janvier et 9 février 2022

Rapporteur d'information : Claude ANGELOZ

DA 282 – 17.11 CRÉDIT BRUT DE CHF 7'000'000.00 DESTINÉ À L'ASSAINISSEMENT DES FAÇADES DE LA SALLE DU LIGNON ET DU CENTRE SPORTIF DU LIGNON, SIS PLACE DU LIGNON 16

- **Annonce d'un dépassement de CHF 323'000.00 principalement lié à la mise en sécurité du bâtiment**

D'emblée il faut préciser que l'annonce du dépassement de crédit relatif à cette DA 282 - 17.11 était agendée le 18 janvier 2022, au point 3 de l'ordre du jour, et que cette dernière n'a pu être traitée, vu que M. RION, Architecte - chef de projets au Service des bâtiments, préposé à la présentation de cet objet, était absent pour cause de maladie. Le traitement de ce point a par conséquent été reporté au 9 février 2022

En début de séance du 9 février, le Président (SOC) précise tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'un dépassement important en termes de pourcentage du prix, mais d'une annonce pour information.

Le Président (SOC) passe ainsi la parole à M. RION, Architecte - chef de projets, qui présente l'annonce de dépassement de CHF 312'000.00 sur le crédit brut de CHF 7'000'000.00 voté en décembre 2017, destiné à l'assainissement des façades de la salle et du centre sportif du Lignon.

M. RION précise que le bâtiment concerné étant intégré dans un plan de site, les travaux sont donc très compliqués car ils doivent obtenir l'aval du Service des monuments et des sites.

Le crédit initial consistait principalement à assainir les façades de l'enveloppe de la salle du Lignon et du centre sportif. Parallèlement, le Service de l'environnement urbain a effectué un réaménagement de toute la zone de la place du Lignon.

À la suite du réaménagement de cette place, des travaux complémentaires doivent être effectués sur la plateforme de la salle du Lignon, malheureusement aucun budget n'a été prévu à l'époque à ce niveau. Le montant prévu pour la remise aux normes de cette plateforme est de CHF 130'000.00 ; à cela s'ajoutent principalement des travaux de sécurisation, pour un total arrondi à CHF 182'000.00.

Pour résumer, le total des travaux est de CHF 312'000.00 (soit 4.45% de dépassement) du budget initial qui était de CHF 7'000'000.00, soit un total d'assainissement de CHF 7'312'000.00.

Un commissaire (MCG) demande pourquoi ces augmentations n'ont pas été prises en compte dans les prévisions.

M. RION répond qu'il ne s'est pas occupé du chantier et qu'il ne connaît pas assez bien le chantier pour répondre ce soir. Le commissaire (MCG) remarque qu'il ne peut pas y avoir de vote ce soir si les causes ne sont pas connues.

Le Président (SOC) précise qu'il n'y a pas de nécessité de vote ce soir, qu'il s'agit uniquement d'une annonce de dépassement (selon la loi, il y a un vote dès 10% de dépassement).

Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments, donne des précisions du suivi du projet qu'elle a repris en mars 2020. Elle précise que divers éléments ont été conservés pour donner suite aux demandes du Service des monuments et des sites. Lors du redémarrage de l'exploitation de la salle du Lignon, à la fin des travaux, il y a eu des problèmes de dilatation des portes, ce qui implique d'être réglées avant chaque spectacle. Ces dernières devront être changées.

Concernant les autres points, par exemple les panneaux d'évacuation et autres demandes complémentaires, cela n'était pas prévisible au début du projet. Il s'agit de conséquences du concept sécurité incendie mis en place et

qui est correct, mais pas adaptable au fonctionnement du Service de la culture et de la communication. Une demande complémentaire a donc été faite en ce sens.

Mme MEICHTRY PINHO précise que M. DUMONT, Ingénieur civil – chef de projets au Service de l'environnement urbain, a adapté les accès pour les camions et autres à la plateforme aux normes actuelles (2021) de la SUVA. Cela n'était pas prévisible en 2017 au moment du dépôt de la DA 282 – 17.11.

Un commissaire (MCG) aimerait des explications pour chaque chiffre par écrit, ainsi qu'une réflexion et une analyse plus approfondie. Il fait remarquer qu'il aurait fallu diminuer la dette au moment où cela était possible au lieu de l'augmenter. Il pense qu'aujourd'hui il faut être prudent et qu'il est important d'avoir plus de détails sur les chiffres.

Une commissaire (PLR) revient sur ces dépassements et ceux à venir. Elle demande si le Conseil administratif s'est fixé une limite au niveau des dépassements de budgets.

M. BUSCHBECK, Maire, répond que la limite est simple, il s'agit de la limite des investissements prévus pour la Commune de Vernier pour l'année en cours, soit CHF 28'000'000.00 pour un taux de réalisation de 100%, taux très rarement atteint. Il y aura moins de réalisations, car des projets vont être décalés dans le temps. Beaucoup d'infrastructures devront être rénovées sur la Commune de Vernier, mais cela va prendre du retard, les bâtiments vont donc se détériorer et vont coûter plus cher.

Un commissaire (LES VERT.E.S) demande des précisions sur les indices de dépense de chaleur (IDC) pour ce bâtiment et se demande s'ils sont d'un bon niveau. De plus, il aimerait savoir si un certificat énergétique, type CECB, sera obtenu pour ce bâtiment rénové. Enfin, il demande si les vitres vont être changées.

Mme MEICHTRY PINHO précise, concernant l'IDC, qu'il s'agit d'un calcul défini avec une valeur globale, cela dépend donc du bâtiment. Concernant les certifications HPE, HPA et équivalents, des ingénieurs calculent l'énergie des bâtiments. Les exigences de l'État sont respectées.

Concernant les vitres, les cadres doivent être conservés, mais les vitres et les joints des fenêtres ont été changés.

Un commissaire (LES VERT.E.S) demande également des précisions sur les certifications et l'IDC.

Mme MEICHTRY PINHO explique que la différence entre Haute Performance Énergétique (HPE) et Très Haute Performance Énergétique (THPE) ne se base pas sur la qualité du bâtiment mais sur sa taille.

En ce qui concerne les contraintes au niveau des bâtiments, les calculs sont faits sur la globalité du bâtiment (liaisons de dalles ou pas, vitrages, joints) et la Commune de Vernier est soumise à des normes énergétiques de façades et de déperdition de chaleur. Il est toujours possible d'optimiser la qualité énergétique d'un bâtiment, mais il faut faire attention à l'équilibre financier.

La parole n'étant plus demandée, le Président (SOC) clos ce point de l'ordre du jour.